

# 2020

## BULLETIN D'ADHESION & DE SOUTIEN



De l'écrit à l'écran  
Association déclarée à la sous-préfecture de  
NYONS  
Reconnue d'intérêt général\*  
**A renvoyer par voie postale à**  
**DE L'ÉCRIT A L'ÉCRAN**  
1 rue Marius Milou  
26200 MONTELIMAR  
Ou par mail à :  
[info@delecritlecran.com](mailto:info@delecritlecran.com)  
06 72 94 74 38

### Contact adhérent

Nom : ..... Prénom : .....

Structure : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville.....

Tél. Fixe/portable : .....

Email : .....

Je souhaite être tenu au courant par mail des activités de l'association : oui  non

### Cotisation annuelle 15 €

**Année civile 2020** (début obligatoirement le 1<sup>er</sup> janvier de l'année quel que soit la date d'adhésion)

**J'adhère à l'Association De l'écrit à l'écran en qualité de :**

- Adhérent** personne physique cotisation de 15 €  
(Non déductible des impôts)
- Adhérent** personne morale, association, entreprise cotisation de 30 €  
(Non déductible des impôts)
- Membre bienfaiteur** cotisation de 15 € + don  
**Fais un don** à l'association dans le cadre de la loi sur le mécénat montant du don €  
(Ce don ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% plafonnée à 20 % du revenu imposable)
- Je souhaite recevoir un reçu pour don**

**Je joins un chèque de : .....€ à l'ordre de DE L'ÉCRIT A L'ÉCRAN**

Je reconnais avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et déclare vouloir adhérer à l'association *De l'Écrit à l'Écran*.

Fait à ..... Le / / 2020

\* L'intérêt général est une notion définie par la direction générale des impôts dans une instruction du 26 février 1988 (instruction 4C-2-88 sur les mesures en faveur du mécénat). Elle qualifie les associations ainsi désignées pour leur activité non lucrative, leur gestion désintéressée, et leur activité non restreinte à un public particulier.

<sup>1</sup> Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des Art. 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

**Association DE L'ÉCRIT A L'ÉCRAN (anciennement Actes en Drôme)**

RECONNUE D'INTERET GÉNÉRAL

Bureau : 1 rue Marius Milou 26200 MONTELIMAR

Siège social : Maison des services publics, 1 Avenue St Martin 26200 MONTELIMAR.

[www.delecritlecran.com](http://www.delecritlecran.com) / [direction@delecritlecran.com](mailto:direction@delecritlecran.com) / [info@delecritlecran.com](mailto:info@delecritlecran.com)

Siret : 534 393 434 000 20 / APE : 9 001 Z / Licence spectacle n°2 : 1100832 / n° 3 : 1100833

**2020**  
**BULLETIN D'ADHESION**  
**&**  
**DE SOUTIEN**



De l'écrit à l'écran  
Association déclarée à la sous-préfecture de  
NYONS  
Reconnue d'intérêt général\*  
**A renvoyer par voie postale à**  
**DE L'ÉCRIT A L'ÉCRAN**  
1 rue Marius Milou  
26200 MONTELMAR  
Ou par mail à :  
[info@delecritalecran.com](mailto:info@delecritalecran.com)  
06 72 94 74 38

Créée en 2011 sous le nom d'ACTES EN DROME sous l'impulsion du cinéaste Alain CHOQUART, l'association a pour objectif de promouvoir l'art cinématographique, la littérature, le spectacle vivant et de contribuer au dynamisme culturel en région Rhône-Alpes.

Installée dans une zone à forte dominante rurale, l'association **mène à l'année des actions éducatives et culturelles sur le territoire**, qui s'articulent autour de **six axes fondateurs** :

- L'éducation artistique à l'image en milieux scolaires et sensibles
- La médiation culturelle
- La création théâtrale, en résidence
- L'émergence et l'accompagnement d'auteurs-réalisateurs
- L'accès et la promotion aux œuvres cinématographiques
- Un festival de cinéma pluridisciplinaires

En septembre 2012 naît le festival *De l'écrit à l'écran*. Six jours de programmation avec un regard inattendu porté sur le cinéma dont 5 journées dédiées au public scolaire du territoire.

Toute l'année, elle **travaille sur le territoire auprès de 76 structures** culturelles, éducatives, des MJC, des centres d'actions sociales ou de réinsertions... **Fédère des partenaires régionaux et nationaux** et assure la vitalité d'un **collectif artistique en Drôme**.

**En 8 ans, De l'Écrit à l'Écran a fait venir sur le territoire des artistes prestigieux** : Sabine AZEMA, ABD AL MALIK, Claude RICH, Bertrand TAVERNIER, Jean-Pierre DARROUSSIN, Philippe TORRETON, Liam CUNNINGHAM, Samuel LE BIHAN, Corinne MASIERO, Valérie ZENATTI, Philippe LIORET, Didier BEZACE, Samuel BENCHETRIT, Jean Pierre MOCKY, Jean Louis TRINTIGNANT, Christine CARRIERE, Alix POISSON, Pierre LEMAITRE, Raphaël PERSONNAZ, Clotilde COURAUD, Cedric KAHN, Thierry FREMAUX (délégué général du festival de Cannes), Ana GIRARDOT, Jacques GAMBLIN, Kery JAMES, COSTA-GAVRAS, Anny DUPEREY, Cédric KLAPISCH, Eric TOLEDANO, Olivier NAKACHE, Thomas SNEGAROFF et bien d'autres...

**Reçu d'adhésion (à remettre à l'adhérent)**

Nom : ..... Prénom : .....

L'association *De l'écrit à l'écran* certifie avoir reçu la somme de € , au titre de la cotisation 2020.  
et la somme de € , à titre de don en 2020.

Ce versement donne à l'adhérent la qualité de : **Membre Adhérent**  **Membre bienfaiteur**   
L'adhésion ouvre droit à la participation à l'Assemblée Générale de l'association et permet de bénéficier de tarifs réduits pour le festival.

Fait à ..... Le / / 2020

**Association DE L'ÉCRIT A L'ÉCRAN (anciennement Actes en Drôme)**  
RECONNUE D'INTERET GÉNÉRAL  
Bureau : 1 rue Marius Milou 26200 MONTELMAR  
Siège social : Maison des services publics, 1 Avenue St Martin 26200 MONTELMAR.  
[www.delecritalecran.com](http://www.delecritalecran.com) / [direction@delecritalecran.com](mailto:direction@delecritalecran.com) / [info@delecritalecran.com](mailto:info@delecritalecran.com)  
Siret : 534 393 434 000 20 / APE : 9 001 Z / Licence spectacle n°2 : 1100832 / n° 3 : 1100833